

sommaire

p.1
Non à la vente du chalet
de Courchevel.

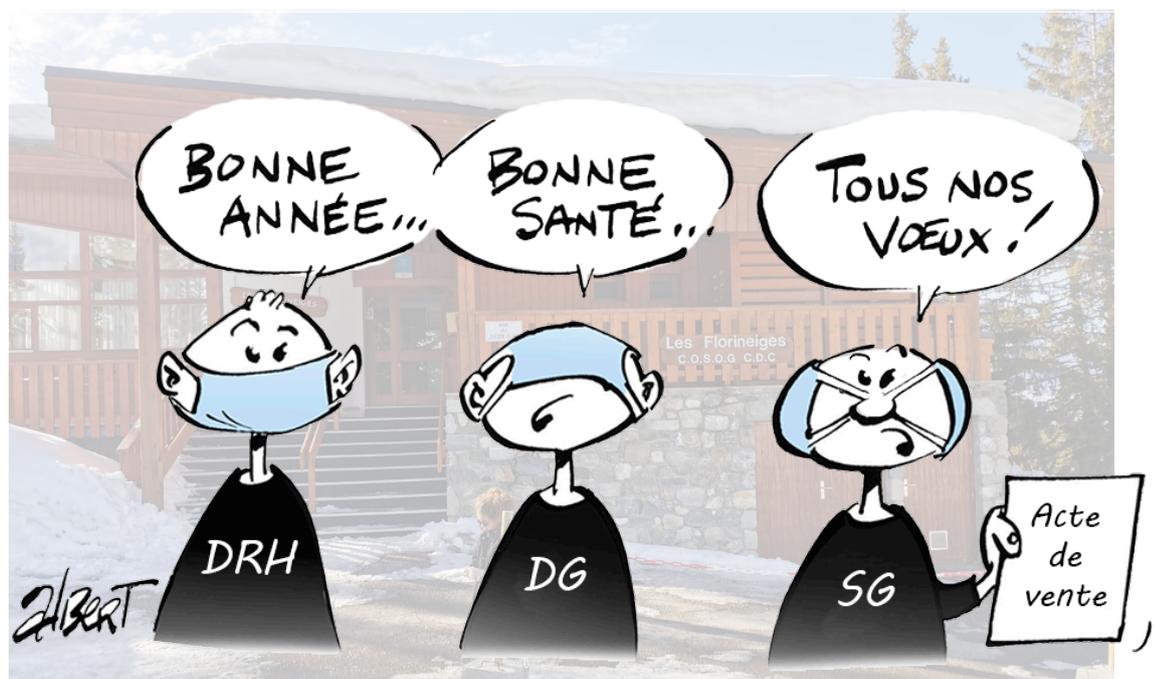
p.2
Le syndicalisme utile

p.2
Campagne d'option
CET

p.3
Des droits nouveaux
pour les salariés

p.3
Accord handicap

p.4
Interview de Laëtitia
Guedon



NON À LA VENTE DU CHALET DE COURCHEVEL : Une fin de non-recevoir du Directeur général !

Le 15 janvier 2021, l'intersyndicale UNSA – CFDT – CGC – CGT et SNUP a remis à Eric Lombard, Directeur général de la Caisse des Dépôts, la pétition contre la vente du chalet de Courchevel.

Cette pétition, malgré le contexte extraordinaire, a rassemblé près de 1800 signatures et 600 commentaires argumentés.

L'intersyndicale a rappelé l'attachement du personnel au chalet de Courchevel, qui est un symbole social de la CDC depuis plus de 60 ans et qui permet au personnel d'échanger en dehors du travail, de pratiquer différentes activités de loisirs et de rencontrer des personnes des différents sites de l'Établissement public et des filiales du Groupe.

Au lieu d'une réponse sérieuse et d'une prise en compte de la demande unanime des organisations syndicales, Eric Lombard et Paul Peny ont ironisé et répondu que le personnel se plaignait auprès d'eux « du prix exorbitant des pizzas à Courchevel » et que cela prouvait que ce chalet ne répondait plus au besoin du personnel. Ils ont également rappelé qu'ils étaient propriétaires du chalet et étaient les seuls décideurs. Donc circulez, il n'y a rien à voir ! Drôle de conception du dialogue social !

A ce jour, aucun acquéreur ne serait identifié et la Direction de la CDC souhaite discuter des nouvelles offres « neige » à mettre en place avec les élus du Cosog qui assurent la gestion du chalet. Côté UNSA, nous avons du mal à croire cela et nous redoutons même que le nom du futur propriétaire ternisse l'image de la Caisse des Dépôts et son utilité sociale !

L'UNSA condamne cette décision qui, en cette période particulièrement difficile, est un très mauvais signal envoyé par la Direction générale à son personnel. Cette obstination laissera des traces : un Directeur général privilégiant son image vis-à-vis de l'extérieur plutôt que l'intérêt collectif et social de l'Établissement qu'il dirige.

LE SYNDICALISME UTILE !

L'ADN de l'UNSA est d'améliorer au quotidien vos conditions de travail et de rémunération en signant de nombreux accords porteurs de droits nouveaux.

L'UNSA propose, négocie et s'engage.

Ainsi en 2021, tous les personnels publics et privés de la CDC bénéficieront de :

- L'attribution de la PVO (Part Variable sur Objectifs). **La PVO collective sera portée à 3%** contre 2% l'an dernier, pour près de 3000 agents.
- La majoration du **taux de distribution de l'intéressement à 7,75 %**, contre 7,25 % versés en 2020.
- Des dispositifs d'**abondement PEE/PERCO et de la défiscalisation de l'intéressement** en cas de versement sur les supports d'épargne salariale.

Par ailleurs, la mensualisation du 13ème mois pour les salariés de droit privé se mettra en place cette année, l'aboutissement d'une revendication portée par l'UNSA depuis 3 ans.

L'UNSA, le syndicalisme en positif !



CAMPAGNE D'OPTION CET POUR LES PERSONNELS DE LA CDC

Comme chaque année, la campagne d'option CET est ouverte du 25 janvier et jusqu'au 19 février 2021 inclus.

Cette campagne s'adresse aux personnels de statut public (fonctionnaires, CDP, agents sous statut CANSSM) et de statut privé (salariés sous convention collective, apprentis). Elle concerne les personnels disposant d'un CET de plus de 15 jours (pour les publics) et monétisables (pour les privés).

ATTENTION : cette procédure est obligatoire pour les personnels de statut public. En l'absence d'option avant le 19 février, les jours excédant le solde de 15 seront automatiquement et irrévocablement placés sur le RAFP si le collaborateur est fonctionnaire et monétisés si l'agent est CDP, apprenti ou salarié sous statut.

AVEC L'UNSA :

des droits nouveaux pour les salariés !

Mensualisation du 13^{ème} mois pour les salariés : c'est gagné !

Lors du CUEP (Comité Unique de l'Établissement Public) du 18 décembre 2020, la Direction générale présentait pour avis* un nouvel avenant à la convention collective des salariés de droit privé concernant la mensualisation du 13^{ème} mois. Depuis l'instauration du prélèvement à la source de l'impôt, l'UNSA revendiquait cette amélioration importante qui permettra aux salariés de lisser leur revenu sur les 12 mois de l'année.

Aujourd'hui, avec la signature majoritaire de l'avenant par l'UNSA, la CGC et le SNUP, cette nouvelle disposition pourra s'appliquer en 2021.

L'UNSA se félicite d'avoir porté sans relâche cette demande qui donne désormais des droits identiques aux salariés et aux fonctionnaires de l'Établissement public CDC, qui eux bénéficient depuis de nombreuses années de la mensualisation de leurs primes.

Amélioration des règles du congé de naissance

Par ailleurs, l'UNSA, la CGC et le SNUP ont également signé un avenant concernant l'assouplissement des règles du congé de naissance. Désormais, les salariés pourront bénéficier de ce congé sans que l'obligation pour le conjoint d'exercer une activité professionnelle soit requise. Ce droit sera également appliqué aux fonctionnaires.

*Rappel des votes
 POUR : UNSA – CGC – SNUP
 ABSTENTION : CGT
 CONTRE : CFDT

ACCORD HANDICAP : un pas de plus vers de nouveaux droits

Après avoir émis un avis positif lors du CUEP du 18 décembre 2020, l'UNSA a signé le nouvel accord handicap. Cet accord a recueilli également la signature de la CGC, de la CFDT, de la CGT et du SNUP.

C'est un nouvel accord d'une durée de 3 ans qui apporte de nouvelles dispositions telles que le recrutement de 20 travailleurs handicapés par an sur la durée de l'accord, le lancement d'une enquête début 2021 auprès des travailleurs handicapés et de leur entourage professionnel, la mise en place d'une reconnaissance du handicap invisible, le renforcement de l'accompagnement des travailleurs handicapés dans leur intégration au sein des collectifs de travail, dans leur évolution de carrière (mise en place de tutorats)...

Ce sont de belles avancées qui encouragent l'UNSA à maintenir ses autres revendications en faveur d'un renforcement de l'équipe de la mission handicap, d'une politique de recrutement plus ambitieuse au-delà de la simple obligation légale de 6 %, mais aussi en faveur du recrutement de travailleurs handicapés de droit privé et des jeunes. L'UNSA souhaite, également, une meilleure traçabilité des investissements concernant le handicap par site et une meilleure mise en œuvre du travail et des recommandations de la commission de suivi.

CET ACCORD RENFORCE LES DROITS DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS AU SEIN DE LA CDC. L'UNSA S'EN FELICITE !





Interview de Laëtitia GUEDON

Laëtitia GUEDON, trésorière adjointe UNSA Groupe CDC

Présente-toi en quelques lignes ?

Je suis arrivée dans le groupe CDC en 2007 en tant que comptable au sein de la filiale SCDC (Service pour la Caisse des Dépôts).

A la suite de la fermeture de cette filiale, j'ai intégré l'Etablissement public en 2018 en tant que responsable comptable au sein de la MSG. J'y suis restée deux ans.

Depuis septembre 2020, je suis permanente au sein de l'UNSA en tant que trésorière adjointe, Déléguée du personnel de droit privé et Déléguée syndicale de l'EP.

Qu'est-ce qui t'a incitée à rejoindre l'UNSA ?

Il y a 10 ans, une collègue m'a présentée un permanent UNSA lorsque j'ai eu besoin de conseils.

J'ai découvert que l'UNSA était un syndicat réaliste, pragmatique et autonome qui privilégie le dialogue et la négociation. Différent de ce que les médias véhiculent.

Au fur et à mesure des années, j'ai vu, dans une petite filiale (15 personnes) qui n'avait plus de représentants syndicaux, les différentes directions réduire de façon unilatérale les droits acquis. J'ai vu le manque de transparence de certains directeurs, le dialogue social biaisé.

Je voulais me battre pour garder nos droits, harmoniser les droits des personnels de

l'EP et des filiales. Je suis donc devenue actrice en me présentant aux élections comme représentante du personnel et ai été élue Déléguée du personnel et Déléguée syndicale au sein de SCDC de 2011 à 2017 sous les couleurs de l'UNSA.

Je me suis syndiquée en effet à l'UNSA peu après mon entrée dans le groupe car je trouve que l'UNSA porte des valeurs qui me correspondent : elle allie combat et compromis, prône l'égalité entre les salariés. D'ailleurs tout ceci s'est vérifié depuis car l'UNSA m'a toujours écoutée, soutenue, aidée à négocier.

Dans cette société en pleine mutation, marquée par l'individualisme, il faut se battre pour garder les acquis et les améliorer. Je crois et revendique l'égalité des droits pour tous, quel que soit le statut (public, privé, CDP...)

Peux-tu décrire ton métier ?

Le trésorier et trésorier adjoint sont chargés de la comptabilité, du placement et du retrait des fonds conformément aux décisions du Bureau national. Nous percevons les cotisations syndicales des personnels publics et privés de la CDC et du groupe CDC, la quote-part versée par les sections

syndicales et syndicats affiliés, les subventions des employeurs (EP et filiales du groupe), qui constituent les moyens financiers permettant à la structure d'assurer son fonctionnement.

IL FAUT SE BATTRE POUR GARDER LES ACQUIS

Je suis également Déléguée du personnel de droit privé et Déléguée syndicale de l'EP mais j'ai encore bien d'autres missions que j'assimile au fur et à mesure : accueil, conseils et accompagnement individuel des salariés, négociation accord (ex : avenant PERCO) etc.

Comment résumerai-tu tes missions en un mot ?

Mes missions sont variées, je mets à jour la comptabilité de l'association.

En tant que Déléguée du personnel, je suis amenée avec mes collègues à veiller au respect, par la CDC, des droits des salariés et à intervenir sur des situations individuelles ou collectives si besoin.

En tant que Déléguée syndicale, je participe, avec mes collègues, aux négociations d'accords collectifs dans l'objectif de maintenir les droits acquis et d'en conquérir de nouveaux.



Bulletin d'information des personnels publics et privés
UNSA Caisse des Dépôts
56 rue de Lille, 75007 Paris.
Directrice de la publication : Salomé Vaillant
Rédacteur en chef : Jorge Ricardo
Conception : Vincent Arquer
Imprimerie CDC

